RCS : LILLE METROPOLE
Code greffe : 5910

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1990 B 00447
Numéro SIREN : 685 420 606
Nom ou dénomination : PROMOD

Ce dépôt a été enregistré le 08/11/2019 sous le numéro de dépôt 22409

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE MÉTROPOLE
445 boulevard Gambetta
CS 60455
59338 Tourcoing Cedex

PROMOD
chemin du Verseau
59700 Marcq-en-Baroeul

RECEPISSE DE DEPOT DES COMPTES ET BILANS ANNUELS

Dénomination : PROMOD

Forme Juridique : Société par actions simplifiée

Adresse: chemin du Verseau
59700 Marcq-en-Baroeul

Numéro RCS : 685 420 606
Numéro Gestion : 1990B00447

Dépôt des Comptes Annuels

Exercice clôturé le : 28/02/2019
Durée de l'exercice : 12 mois
Comptes annuels déposé le : 25/10/2019
Sous le numéro : 22409

Délivré à Lille Métropole le 8 novembre 2019

Le Greffier,

2019 S022409 AK

KPMG AUDIT NORD
36, rue Eugène Jacquet
CS 75039
59705 Marcq en Baroeul Cedex
France

Téléphone +33 (0)3 20 20 65 00
Télécopie : +33 (0)3 20 20 65 10
Site internet : www.kpmg.fr

Promod SAS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 28 février 2019

Promod SAS

Chemin du Verseau - 59700 Marcq en Baroeul

Ce rapport contient 35 pages

Référence : ASS/SD

KPMG Audit Nord,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de

Société par actions simplifiée
inscrite à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes

Siège social
KPMG Audit Nord
36, rue Eugène Jacquet
59705 Marcq en Baroeul Cedex
Capital 200 000 €
Code APE 6920Z
512 773 656 R C S LILLE
METROPOLE
TVA Union Européenne

5

KPMG AUDIT NORD
36, rue Eugène Jacquet
CS 75039
59705 Marcq en Baroeul Cedex
France

Téléphone : +33 (0)3 20 20 65 00
Télécopie : +33 (0)3 20 20 65 10
Site internet : www.kpmg.fr

Promod SAS

Siège social : Chemin du Verseau - 59700 Marcq en Baroeul
Capital social : €.11 944 812

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 28 février 2019

A l'Assemblée générale de la société Promod,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Promod SAS relatifs à l'exercice clos le 28 février 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er mars 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Votre société constitue des provisions pour couvrir les dépréciations des immobilisations incorporelles, telles que décrites dans la note 5.2 - « Méthodes et règles d'évaluation» paragraphe « Dépréciation des actifs immobilisés » de l'annexe. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société, à prendre en considération les valeurs d'expertise déterminées en interne et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la Direction.
- Les titres de participation et créances rattachées, dont le montant net figurant au bilan au 28 février 2019 s'établit à 14 873 902 € sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note 5.2 - « Méthodes et règles d'évaluation » paragraphe « Participations et autres titres » de l'annexe. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs d'utilité et à revoir les calculs effectués.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président, dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marcq en Baroeul, le 27 juin 2019

KPMG Audit Nord

Eric Delebarre
Associé

promod

BOUTIQUE FRANÇAISE

PROMOD SAS

Annexes

Rapport financier 2018

(Exercice arrêté au 28 février 2019)

Sommaire

I- Actif 1
II- Passif 2
III- Compte de résultat 3
IV- Faits marquants 4
V- Principes comptables et méthodes d'évaluation 5
5.1 Référentiel comptable 5
5.2 Méthodes et règles d'évaluation 5
VI- Analyse des principaux postes du bilan 10
6.1 Immobilisations incorporelles 10
6.2 Immobilisations corporelles 10
6.3 Immobilisations financières 11
6.4 Stocks 11
6.5 Créances 12
6.6 Valeurs mobilières de placement 12
6.7 Charges constatées d'avance 13
6.8 Capitaux propres 13
6.9 Provisions réglementées 13
6.10 Provisions pour risques et charges 14
6.11 Dettes financières 14
6.12 Dettes d'exploitation 15
6.13 Charges à payer 15
6.14 Produits constatés d'avance 16
VII- Analyse des principaux postes du compte de résultat 17
7.1 Chiffre d'affaires 17
7.2 Charges de personnel 17
7.3 Charges financières 18
7.4 Produits financiers 18
7.5 Résultat exceptionnel 19
7.6 Crédits d'impôts 19
7.7 Ventilation de l'impôt 19

VIII- Informations diverses 21
8.1 Rémunérations allouées aux organes de direction 21
8.2 Entreprises liées et participations 22
8.3 Consolidation 23
IX- Engagements Hors Bilan 24
9.1 Couverture du risque de change 24
9.2 Couverture de taux 25
9.3 Engagements de retraite 25
9.4 Engagements au titre des contrats de location simple 26
9.5 Autres engagements donnés 26
X- Evènements postérieurs à la clôture 27

I- Actif

COMPTES ANNUELS AU 28/02/2019
PROMOD SAS (en K€)

RUBRIQUES	MONTANTS BRUTS	AMORT ET PROVISIONS	MONTANTS NETS 28/02/2019	MONTANTS NETS 28/02/2018
Immobilisations incorporelles	134 567	11 530	123 036	124 696
Immobilisations corporelles	132 968	112 978	19 990	21 756
Immobilisations financières.	69 206	46 901	22 305	22 098
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**336 741**	**171 410**	**165 332**	**168 660**
Stocks et en cours	42 239	2 772	39 467	44 231
Créances clients et comptes ratt	30 142	7 440	22 702	21 387
Autres créances	17 615	109	17 506	15 934
Valeurs mobilières de placement	14 029	106	13 923	10 870
Disponibilités	26 455		26 455	37 391
Charges constatées d'avance	5 501		5 501	6 258
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**135 981**	**10 427**	**125 554**	**136 070**
Ecarts de conversion actif	773		773	821
TOTAL GENERAL	**473 496**	**181 837**	**291 659**	**305 441**

II- Passif

COMPTES ANNUELS AU 28/02/2019 PROMOD SAS (en K€)		
	MONTANTS 28/02/2019	**MONTANTS 28/02/2018**
Capital	11 945	11 945
Primes d'émission, fusion, apport	71 096	71 096
Ecarts de réévaluation	69	69
Réserve légale	1 194	1 194
Autres réserves	54 129	54 129
Report à nouveau	73 832	79 044
Résultat de l'exercice	-8 307	-5 212
Provisions réglementées	3 871	3 004
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**207 830**	**215 270**
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**9 037**	**8 804**
Dettes financières	5 302	3 857
Avances et acomptes reçus	3 787	3 666
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	45 321	51 366
Dettes fiscales et sociales	15 455	17 301
Dettes diverses	1 973	2 394
Produits constatés d'avance	2 937	2 769
TOTAL DETTES	**74 774**	**81 354**
Ecarts de conversion passif	19	13
TOTAL GENERAL	**291 659**	**305 441**

III- Compte de résultat

COMPTES ANNUELS AU 28/02/2019
PROMOD SAS (en K€)

	MONTANTS 28/02/2019	MONTANTS 28/02/2018
Chiffre d'affaires net	374 396	417 313
Production immobilisée	2 712	2 345
Reprises provisions et amort.transferts de charges	5 508	7 313
Autres produits	1 261	1 129
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	**383 877**	**428 100**
Achats	169 718	201 363
Autres achats externes	124 099	132 159
Impôts, taxes et assimilés	6 155	6 015
Charges de personnel	66 450	70 069
Dotations aux amortissements et provisions	13 083	13 696
Autres charges	483	221
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	**379 988**	**423 523**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**3 889**	**4 577**
Quote part des résultats sur opérations en commun		
- Bénéfice transféré		8
- Perte transférée		
produits financiers	6 042	10 170
charges financières	6 678	10 635
RESULTAT FINANCIER	**-636**	**-466**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	**3 253**	**4 119**
Produits exceptionnels	18 330	38 694
Charges exceptionnelles	29 819	47 725
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**-11 489**	**-9 031**
Participation des salariés aux résultats		
Impôt sur les bénéfices	71	300
BENEFICE OU PERTE	**-8 307**	**-5 212**

résultat par action		
Nombre d'actions	2 986 203	2 986 203
Résultat net par action en €	-2,78	-1,75
résultat dilué par action		
Nombre d'actions	2 996 131	2 996 131
Résultat dilué par action en €	-2,75	-1,72

IV- Faits marquants

Le plan de transformation, initié en janvier 2016, a pour objectif de renouer avec la rentabilité et implique de se concentrer sur les points de vente profitables.

L'impact des filiales dans les comptes se monte à 6,7 M€, comptabilisés en charges exceptionnelles.

V- Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les principes et méthodes comptables appliqués pour l'établissement des comptes annuels sociaux au 28/02/2019 sont identiques à ceux utilisés dans les états financiers de l'exercice clos au 28/02/2018.

5.1 Référentiel comptable

- *Normes comptables utilisées*

Les annexes ont été effectuées à partir des comptes sociaux arrêtés au 28 février 2019.
Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (Règlement ANC 2014-03)

- *Principes et modalités retenus*

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices,
- principe de prudence,
- évaluation des éléments par référence à la méthode des coûts historiques (valeur d'apport ou d'acquisition),
- permanence des méthodes d'évaluation.

Les règlements n° 2015-06 et n° 2015-07 de l'Autorité des normes comptables modifient le référentiel comptable français applicable par les entreprises industrielles et commerciales pour l'établissement des comptes annuels et des comptes consolidés;

Les exercices ouverts au 1er janvier 2016 voient la première application de ces règlements n° 2015-06 et n° 2015-07, qui apportent des changements sur la nature de la qualification des fonds de commerce, des malis techniques de fusion, les parts de marché et l'écart d'acquisition

Les nouvelles règles comptables introduites par ces deux règlements sont toujours applicables.

5.2 Méthodes et règles d'évaluation

- *Les immobilisations incorporelles*
  - *Concessions, brevets, licences*

La marque Promod figure à l'actif du bilan pour sa valeur d'apport.

Le nom de domaine est inscrit à l'actif pour sa valeur d'acquisition. Son évaluation a été déterminée par un expert indépendant en Janvier 2016.

Les logiciels informatiques acquis sont amortis en linéaire sur une durée de 3 ans.

Une production immobilisée informatique a été mise en place pour la première fois sur l'exercice 2017/2018. Elle consiste en la mise en production de projets liés au multicanal, à la digitalisation des magasins, au CRM, au pré pack et aux PDA en logistique. Les coûts comptabilisés en logiciel sont amortis comptablement sur 3 ans et fiscalement sur 1 an par la constatation d'un amortissement dérogatoire.

- *Fonds de commerce*

Les fonds de commerce et droits au bail sont enregistrés à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport.

La partie des droits d'entrée versée assimilable à un élément incorporel est comptabilisée en immobilisation. La partie qui correspond à un supplément de loyer est comptabilisée en charge constatée d'avance.

- *Les immobilisations corporelles*

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût d'acquisition.

Il est fait application du règlement CRC 2002-10 relatif à l'amortissement des actifs :

- Les durées d'amortissement correspondent aux durées probables d'utilisation ;
- Le mode d'amortissement retenu est le linéaire ;
- La comptabilisation par composant a été pratiquée.

Les taux les plus couramment pratiqués sont les suivants :

Agencements des terrains	10 % lin.
Constructions magasins	5 % lin.
Constructions dépôts	3,33 % lin.
Constructions siège	2,5 % lin.
Installations techniques, mat. outil.	25 % lin. 10 % lin.
Agencements	12,5 % lin.
Agencements immobiliers	10 % lin.
Matériel de transport	25 % lin.
Matériel informatique	20 % lin.
Matériel mobilier de bureau	12,5 % lin.

La comptabilisation d'un amortissement dérogatoire est effectuée afin de bénéficier d'un amortissement fiscal plus avantageux pour Promod.

- *Dépréciation des actifs immobilisés*

Le groupe a retenu le magasin comme Unité Génératrice de Trésorerie (UGT). L'UGT, composé des actifs incorporels (fonds de commerce ou droit au bail) et des actifs corporels (matériels et agencements), est soumise à un test de dépréciation annuel, pratiqué lors de la clôture.

Une dépréciation est constatée lorsque, d'une part la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT magasin, et que d'autre part le taux de rentabilité du magasin, déterminé en fonction des critères d'analyse propres à l'entreprise, est inférieur à l'objectif de rentabilité.

La valeur recouvrable est la valeur la plus importante entre la valeur de marché déterminée par une expertise interne et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est la valeur actualisée des cash-flows futurs estimés sur 5 ans et de la valeur terminale.

Depuis le 1er janvier 2016, pour les fonds commerciaux non amortis, un test de dépréciation est obligatoirement réalisé, qu'il existe ou non un indice de perte de valeur.

Conformément à la nouvelle directive comptable (art 2-8), reprise dans le PCG (art 214-19), et applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016, Promod réalise la distinction entre fonds de commerce et droit au bail dans le cadre des tests de dépréciation de fonds de commerce.

- *Immobilisations financières*

  - *Participations et autres titres*

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Les titres de participation font l'objet d'une dépréciation éventuelle dès lors que leur montant est inférieur à la valeur de la situation nette (fonds propres) de la filiale, le cas échéant réévaluée par l'écart entre la valeur d'expertise et la valeur nette comptable de ces éléments incorporels.

- *Les stocks*

Les stocks sont évalués au coût de revient selon la méthode du prix de revient moyen pondéré.

Les stocks de matières premières et de marchandises font l'objet d'une dépréciation basée sur une analyse statistique des ventes réalisée à partir des dernières saisons totalement écoulées.

- *Créances*

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est constatée lorsqu'il existe un risque de non recouvrement.

- *Valeurs mobilières de placement*

Les valeurs mobilières de placement représentent des certificats de dépôt et OPCVM Monétaire et de comptes à terme comptabilisés à leur valeur de souscription.

La valorisation de ces valeurs à la clôture donne lieu à un écart sur la valeur liquidative de ces OPCVM qui est fiscalisé dans le résultat de l'exercice par le biais du tableau de détermination du résultat fiscal (2058 A).

La valeur comptable de ces titres au 28 février 2019 est de 7 004 504 € pour une valeur d'inventaire de 6 861 436 €, soit une moins-value fiscale latente de 105 997 € et un écart de conversion de 37 070€.

Les VMP intègrent également les actions propres d'un montant de 388 600 € rachetées par Promod SAS en vue de leur attribution.

- *Instruments financiers*

Promod utilise des instruments financiers dans un but exclusif de couverture économique afin de gérer son exposition aux fluctuations des cours de change de devises étrangères.

Pour couvrir son exposition au risque de change, Promod a recours à des opérations d'achats ou ventes à terme. Ces instruments sont enregistrés au bilan à leur juste valeur en contrepartie des écarts de conversion sur les créances et les dettes qu'ils couvrent. Les achats et ventes à terme relatifs à des flux futurs (budgétaire) sont présentés dans les engagements hors bilan.

- *Méthodes et écarts de conversion*

Les créances et dettes en devises couvertes sont réévaluées au taux de clôture. Les écarts de réévaluation qui en résultent sont comptabilisés dans les comptes d'écart de conversion actif/passif.

- *Provisions réglementées*

Les provisions réglementées comprennent les amortissements dérogatoires.

- *Provisions pour risques et charges*

Les provisions pour risques et charges ont été constituées conformément à l'avis du CNC N°00-01 sur les passifs. Ainsi, elles peuvent être analysées comme un passif, c'est-à-dire qu'elles reflètent une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers.

Ces provisions sont constituées essentiellement pour couvrir les risques juridiques, prud'homaux, les risques liés aux filiales étrangères ainsi que les risques pour ristournes futures sur le chiffre d'affaires.

Les indemnités de fin de carrière ne sont pas comptabilisées dans les comptes sociaux et figurent en engagement hors bilan.

- *Traitement du CICE*

La loi de finances n°2012-1510 du 29/12/2012 rectificative pour 2012 a mis en place un crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) à compter du 01/01/2013. Ce crédit d'impôt s'élève à 6% pour les rémunérations versées en 2018 et qui n'excèdent pas 2,5 fois le SMIC. Il a été décidé de comptabiliser dans le compte de résultat le crédit d'impôt en diminution des charges de personnel.

Le CICE a permis de financer une partie des investissements de Promod sur l'exercice, notamment des travaux d'ouvertures et de rénovations de magasins.

- *Eléments exceptionnels*

Le résultat exceptionnel est composé des éléments extraordinaires et des éléments exceptionnels de l'activité courante.

- *Résultats par action*

Le résultat par action est déterminé selon l'avis n° 27 de l'OEC.

Il est obtenu en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré d'actions de la période.

Le résultat dilué par action tient compte d'une émission d'emprunt convertible en actions souscrite le 28 octobre 2014. Le calcul de la dilution est effectué selon les hypothèses suivantes :

- Le résultat net (part groupe) avant dilution est augmenté de l'économie nette d'impôt des intérêts sur les emprunts obligataires convertibles ;
- Le nombre moyen d'actions pondéré composant le capital social est augmenté du nombre d'actions qui seraient créées en cas de conversion maximale des emprunts obligataires en actions. Il importe de signaler que la probabilité de conversion est proche de zéro eu égard à la valorisation actuelle du sous-jacent.

- *Intégration fiscale*

La société Promod SAS fait partie depuis le 1er mars 2007 du groupe d'intégration fiscale constitué par la société Promod Invest en application des articles 223-A et suivants du code général des impôts. Elle en constitue la fille. La société Promod SAS a à sa charge le montant des impôts dont elle aurait dû s'acquitter vis-à-vis du Trésor public si elle n'avait pas été membre du groupe d'intégration fiscale.

VI- Analyse des principaux postes du bilan

6.1 Immobilisations incorporelles

VALEURS BRUTES (en K €)	28/02/18	Acquisitions	Diminutions	28/02/19
Logiciels	4 378	1 919	51	6 246
Marque et nom de domaine	30 275			30 275
Droit au bail/Droit d'entrée/Fonds de commerce	98 046			98 046
TOTAL	**132 699**	**1 919**	**51**	**134 567**

AMORTISSEMENTS et DEPRECIATIONS (en K €)	28/02/18	Dotation	Reprise	28/02/19
Logiciels	2 698	853	31	3 520
Marque				
Droit au bail/Droit d'entrée/Fonds de commerce	5 305	5 394	2 688	8 011
TOTAL	**8 003**	**6 247**	**2 719**	**11 530**

6.2 Immobilisations corporelles

VALEURS BRUTES (en K €)	28/02/18	Acquisitions	Diminutions	28/02/19
Terrains	1 804			1 804
Constructions	17 191			17 191
Installations techniques, mat outillage industriels	23 966	1 014	898	24 081
Autres immobilisations corporelles	88 493	5 153	3 753	89 893
TOTAL	**131 453**	**6 166**	**4 651**	**132 968**

AMORTISSEMENTS et DEPRECIATIONS (en K €)	28/02/18	Dotation	Reprise	28/02/19
Terrains	62	5		68
Constructions	14 686	346		15 042
Installations techniques, mat outillage industriels	20 922	1 098	884	21 135
Autres immobilisations corporelles	74 017	6 043	3 327	76 733
TOTAL	**109 697**	**7 492**	**4 211**	**112 978**

6.3 Immobilisations financières

VALEURS BRUTES (en K €)	28/02/18	Acquisitions	Diminutions	28/02/19
Autres participations	62 552	2 401	3 178	61 775
Prêts et autres immobilisations financières *	4 752	2 864	185	7 431
TOTAL	**67 304**	**5 264**	**3 363**	**69 206**

DEPRECIATION (en K €)	28/02/18	Dotation	Reprise	28/02/19
Autres participations	45 207	2 477	783	46 901
TOTAL	**45 207**	**2 477**	**783**	**46 901**

* dont titres auto détenus pour 2 491 K€ - soit 49 828 actions Promod SAS qui vont être annulées par voie de réduction de capital

6.4 Stocks

- *Brut*

Nature du stock (en K€)	28/02/19	28/02/18
stocks tissus	7 671	6 371
stocks fournitures	950	912
stocks autres approvisionnements	1 782	1 551
stocks marchandises	31 836	38 643
TOTAL	**42 239**	**47 477**

- *Provisions*

Nature du stock (en K€)	28/02/18	Dotation	Reprise	28/02/19
stocks tissus	304	359	304	359
stocks fournitures	86	100	86	100
stocks autres approvisionnements	78	184	78	184
stocks marchandises	2 778	2 129	2 778	2 129
TOTAL	**3 245**	**2 772**	**3 245**	**2 772**

6.5 Créances

Créances nettes (en K€)	brut	provision	Net 28/02/2019	brut	provision	Net 28/02/2018
Avances et acomptes versés	339		339	272		272
Clients	29 803	7 440	22 363	29 596	8 480	21 116
Créances fiscales et sociales	2 829		2 829	3 762		3 762
Autres créances d'exploitation	1 967	109	1 857	1 707		1 707
Créances diverses	12 819		12 819	10 560	95	10 465
TOTAL	**47 757**	**7 549**	**40 208**	**45 897**	**8 575**	**37 321**

(en K€)	brut	Moins 1 an	1 à 5 ans
Avances et acomptes versés	339	339	
Clients	29 803	29 803	
Créances fiscales et sociales	2 829	2 829	
Autres créances d'exploitation	1 967	1 967	
Créances diverses	12 819	139	12 680
TOTAL	**47 757**	**35 077**	**12 680**

Les créances diverses correspondent principalement à la créance d'intégration fiscale avec Promod Invest pour 12 680 K€

6.6 Valeurs mobilières de placement

Nature des VMP (en K€)	28/02/19	28/02/18
actions propre **	389	
Sicav	6 967	4 061
Autres VMP *	6 673	6 809
TOTAL	**14 029**	**10 870**

* Le poste autres VMP est composé de certificats de dépôts pour 6 673 K€

** soit 7 772 actions Promod SAS achetées en mars 2018 en vue de leur attribution

- *Provisions*

	29/02/2018	Dotation	Reprise (prov non utilisée)	28/02/19
prov vmp		106		106
TOTAL		**106**		**106**

6.7 Charges constatées d'avance

Nature des CCA (en K€)	28/02/19	28/02/18
Loyers d'avance	3 695	4 426
Droits d'entrée	379	529
Locations diverses	205	214
Entretiens réparations	581	444
Commissions bancaires	117	59
Divers	524	586
TOTAL	**5 501**	**6 258**

6.8 Capitaux propres

capitaux propres au 28/02/2018		215 270
augmentation des capitaux propres		1 430
dont prov amortissement dérogatoire	1 430	
diminution des capitaux propres		8 870
dont perte	8 307	
dont reprise amortissement dérogatoire	563	
capitaux propres au 28/02/2019		207 830

	MONTANT en K€	NOMBRE DE TITRES
Capital au 28/02/2018	11 945	2 986 203
Variation de capital		
Capital au 28/02/2019	11 945	2 986 203

6.9 Provisions réglementées

(en K€)	28/02/18	Dotation	Reprise (utilisée)	28/02/19
amortissements dérogatoire	3 004	1 430	563	3 871
TOTAL	**3 004**	**1 430**	**563**	**3 871**

6.10 Provisions pour risques et charges

(en K€)	28/02/18	Dotation	Reprise (provision utilisée)	Reprise (provision non utilisée)	28/02/19
Litiges travaux	25				25
Prud'hommes	556	10	58	149	359
Litige droits de bail, renouvellement	1 271	614	112	183	1 590
Carte Promod	880	1 192	880		1 192
Plan social France	1 018	259	377	637	264
Rupture relations commerciales	135	410	35		511
Provision garanties bancaires procédure Allemagne	632		113	519	
Pertes de change	821,	773	821		773
Contrôle fiscal	267		242	25	
Provision situation nette négative	2 589	2 324		1 395	3 517
Divers	611	797	591	12	805
TOTAL	**8 804**	**6 380**	**3 228**	**2 920**	**9 037**
dont dotations et reprises					
exploitation		2 274	1 631	332	
financier		773	821		
exceptionnelle		3 333	776	2 588	

6.11 Dettes financières

Nature des dettes financières (en K€)	28/02/19	28/02/18
emprunts obligataires convertibles	1 387	1 387
intérêts courus sur emprunts obligataires convertibles	28	28
intérêts courus sur emprunts	8	17
Découverts	602	54
intérêts courus sur découverts	250	165
cautions reçues et divers	1 905	1 904
groupe et associés	1 121	301
TOTAL	**5 302**	**3 857**

- **Ventilation par échéance des emprunts et dettes financières**

(en K€)	28/02/19	Moins 1 an	1 à 5 ans	plus 5 ans
emprunts obligataires convertibles *	1 387	1 387		
intérêts courus sur emprunts obligataires convertibles	28	28		
intérêts courus sur emprunts	8	8		
Découverts	602	602		
intérêts courus sur découverts	250	250		
cautions reçues et divers	1 905	265	14	1 626
groupe et associés	1 121	1 121		
TOTAL	**5 302**	**3 661**	**14**	**1 626**

* Ce poste comprend 1 emprunt obligataire convertible émis par Promod SAS le 28/10/2014 – soit 12 906 obligations à la valeur nominale de 107,5 € sur une durée de 5 ans.

Le rapport de conversion est de 1 action pour 1,3 obligations. Le taux de rémunération des emprunts est fixé à 6%. Pas de prime de non conversion.

L'emprunt obligataire convertible arrivant à échéance le 28/10/2019 sera remboursé par anticipation en Avril 2019 suite à la décision du Conseil de surveillance du FCPE Promod + de procéder à la dissolution du fonds.

6.12 Dettes d'exploitation

Nature des dettes d'exploitation (en K€)	28/02/19	28/02/18
Dettes fiscales et sociales	15 455	17 301
Dettes fournisseurs	45 745	51 794
Dettes diverses	5 336	5 633
TOTAL	**66 536**	**74 728**

Ces dettes ont les exigibilités suivantes :

à moins d'un an	66 498
de 1 à 5 ans	38
à plus de 5 ans	

6.13 Charges à payer

(en K€)	28/02/19	28/02/18
Emprunts et dettes financières	286	210
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	24 516	23 955
Dettes fiscales et sociales	10 862	14 435
Autres dettes	1 481	1 811
TOTAL	**37 146**	**40 411**

6.14 Produits constatés d'avance

(en K€)	28/02/19	28/02/18
participations bailleurs	1 645	1 496
Divers	264	191
cartes de fidélité	1 028	1 083
TOTAL	**2 937**	**2 769**

VII- Analyse des principaux postes du compte de résultat

7.1 Chiffre d'affaires

(en K€)	28-févr.-2019	28-févr.-2018
Distribution prêt-à-porter	364 598	407 910
France	284 318	291 227
dont partenaires	*21 450*	*18 541*
Export	80 279	116 683
dont partenaires	*29 888*	*41 396*
Production vendue de biens	4 205	4 061
dont partenaires	997	958
Production vendue de services	5 593	5 342
dont partenaires	210	170
TOTAL	374 396	417 313

7.2 Charges de personnel

(en K€)	28/02/19	28/02/18
Salaires et traitements	50 245	53 589
charges sociales	16 276	16 379
dont CICE	*-1 812*	*-3 088*
autres charges de personnel	-665	-667
participation et intéressement résultat	594	767
TOTAL	**66 450**	**70 069**

- **CICE**

Le Crédit Impôt Compétitivité Emploi (CICE) est comptabilisé dans les comptes en moins des charges de personnel.

Le produit qui en résulte sur l'exercice est de 1 812 K€.

- **Effectif annuel prorata à la date de clôture**

(par catégorie)	28/02/19	28/02/18
dont cadres	213	208
dont agents de maîtrise	773	778
dont employés	1 088	1 159
TOTAL	**2 074**	**2 145**

7.3 Charges financières

Nature des charges financières (en K€)	28/02/19	28/02/18
Dotations aux provisions	879	821
Intérêts sur emprunts et charges assimilées	559	530
Différences négatives de change	5 239	9 282
charges nettes sur cessions de VMP		2
TOTAL	**6 678**	**10 635**

7.4 Produits financiers

(en K€)	28/02/19	28/02/18
Produits valeurs mobilières et créances	32	37
Autres intérêts et produits assimilés	880	758
Reprise sur provisions et transferts de charges	821	643
Différences positives de change	4 260	8 537
Produits nets sur cessions VMP	49	194
TOTAL	**6 042**	**10 170**

7.5 Résultat exceptionnel

(en K €)	28/02/19	28/02/18
Plus-value sur cession immobilisations incorporelles		16 294
Plan social France	51	-393
cessions d'immobilisations et mises au rebut	-38	-352
provisions sur actifs	-2 746	3 269
remboursements sinistres	165	115
litiges fournisseurs et bailleurs	-749	63
Contrôle fiscal, douanes, URSSAF, TVA	-728	-267
impact filiales (prov titres, créances, prêts, situation nette et abandons de créances)	-6 717	-28 066
amortissement dérogatoire	-867	-45
indemnités reçues	1 181	463
Subvention partenariat	-1 021	
Divers	-20	-111
TOTAL	**-11 489**	**-9 031**

7.6 Crédits d'impôts

Au titre de l'exercice, la société Promod SAS a bénéficié de 171 K€ de crédits d'impôts :

- Crédit d'impôt apprentissage 17
- Crédit d'impôt famille 11
- Réduction mécénat 143

7.7 Ventilation de l'impôt

(en K €)	BASE	IMPOT	NET
RESULTAT COURANT	3 253	-29	3 282
REINTEGRATIONS/DEDUCTIONS FISCAL		9	-9
RESULTAT COURANT	3 253	-20	3 273
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-11 489	103	-11 592
REINTEGRATIONS/DEDUCTIONS FISCAL		-12	12
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-11 489	91	-11 580
PARTICIPATION N			
REINTEGRATIONS/DEDUCTIONS FISCAL			
PARTICIPATION			
résultat de l'exercice	**-8 236**	**71**	**-8 307**

- **Accroissements et allègements de la dette future d'impôt**

(en K€)	Base imposable	Taux de l'impôt	Montant de l'impôt
IMPOTS DU SUR			
Amortissements dérogatoire	3 871	25,83%	1 000
Intérêts de retard non réglés	668	25,83%	173
TOTAL DES ACCROISSEMENTS	**4 539**		**1 172**
IMPOTS PAYES D'AVANCE SUR			
Charges non déductibles temporairement (à déduire l'année suivante)	173	25,83%	45
Produits taxés d'avance	19	25,83%	5
A déduire ultérieurement		25,83%	
TOTAL DES ALLEGEMENTS	**192**		**49**
SITUATION FISCALE DIFFEREE NETTE	**4 348**		**1 123**
IMPOTS DU SUR			
Plus-values différées	54 431	25,83%	14 057
Moins-values à long terme	-8 685	15,50%	-1 346
SITUATION FISCALE LATENTE NETTE	**45 746**		**12 711**
Abattement d'I.S.sur contribution sociale	-763	3,30%	-25
déficit fiscal	-33 200	25,83%	-8 574
SITUATION FISCALE NETTE DIFFEREE ET LATENTE			**5 235**

VIII- Informations diverses

8.1 Rémunérations allouées aux organes de direction

La rémunération des organes de direction n'est pas communiquée car cela conduirait à fournir indirectement une rémunération individuelle.

8.2 Entreprises liées et participations

DENOMINATION SIEGE SOCIAL	Part du capital détenu	Valeur nette titres	prêt avance	créances clients et comptes rattachés	emprunts et dettes financières diverses	dettes fournisseurs et comptes rattachées	charges financières	autres produits financiers	Chiffre d'affaires	Résultat
PROMOD Allemagne GMBH	100,00%	1 798		302		130			24 494	-572
PROMOD POLSKA SP ZOO	100,00%	2 500	348	1 270		47		11	16 990	-735
PROMOD Autriche	100,00%	0						2	326	165
PROMOD CZECH s.r.o.	100,00%	1 036		770		4		8	7 623	16
FC DIFFUSION HUNGARY KFT	100,00%	530		376	0	4		4	6 070	424
PROMOD ITALIA SRL	100,00%	0	59	3 469		117		127	4 509	-3 095
MODCONFEC SRL	99,96%	26		453	4			1	5 101	-208
PROMOD Espagne	99,95%	0	80	3 651		23		71	6 726	-1 320
FC DIFFUSION S.A.	100,00%	866		1 012	788	3	3		11 066	130
PROMOD Belgique	99,92%	3 043		634	300	55	15		7 438	-10
PROMOD Luxembourg	100,00%	0	350	380		19		4	3 528	47
PROMOD RUS	100,00%	786		92					2 583	-1 021
PROMOD ASIA INVEST	100,00%	1 831		1		19			127	-408
PROMOD INVEST				12 717	28	888			4 977	-21 666
PROMOD Slovakia SRO	100,00%	269	141	157				1	2 176	-81

Cours des devises au 28 février 2019 pour un euro :

	bilan	résultat
le zloty polonais :	4,3089	4,2656
la courone tchéque :	25,601	25,6699
le forint hongrois :	315,96	319,4633
le franc suisse :	1,1335	1,1506
le rouble russe :	75,0888	74,5337
le dollar singapourien	1,539	1,5864

Toutes les transactions faites avec les parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché.

8.3 Consolidation

- ***Société consolidante***

Promod SAS intègre le périmètre d'une consolidation dans laquelle la société Promod Invest est la société consolidante. Promod invest est issu d'un nouveau groupe formé en 2006 et détient 97,82% de Promod SAS.

Promod Invest est domiciliée Chemin du Verseau, 59847 Marcq en Baroeul.

IX- Engagements Hors Bilan

9.1 Couverture du risque de change

- *Position nette consolidée Promod SAS*

Devise	Exposition au risque de change commercial (10 mois)		Couvertures	Couvertures en %
USD	Position comptable nette	0,7	0,0	0%
USD	Position prévisionnelle	-55,2	37	67%
	Total	-54,5	37,0	

Exposition au risque de change: (-) position importatrice / (+) position exportatrice yc soldes bancaires

Au 28.02.19, la position nette commerciale de la saison en cours est longue de 0.7MUSD, et les couvertures, pour la position prévisionnelle, se composent d'opérations d'achats à terme pour 37MUSD.

- *Position nette Promod SAS / Filiales internationales*

	Devise	Exposition au risque de change commercial (2 mois)	Couvertures	Couvertures en %
M Devises	CHF	1,1	0,0	0%
	CZK	19,7	0,0	0%
	HUF	118,4	0,0	0%
	PLN	5,5	0,0	0%
	RUB	6,9	0,0	0%
	SGD	0,0	0,0	0%

Exposition au risque de change: (-) position importatrice / (+) position exportatrice yc soldes bancaires

Au 28/02/2019, les positions nettes commerciales, qui sont les positions comptables sont longues et ne sont pas couvertes par des opérations de terme.

	Devise	Opérations financières Interco	Couvertures	Couvertures en %
M Devises	CHF	-0,9	0,0	0%
	CZK	0,0	0,0	0%
	HUF	0,0	0,0	0%
	PLN	1,5	0,0	0%
	SGD	0,0	0,0	0%
	USD	0,0	0,0	0%

Nous n'avons pas de couvertures adossées à nos opérations de financement interco.

Toutes les opérations de change ont généré un résultat de change négatif de 0,9 M€.

- *Engagements hors bilan*

Instruments dérivés de couverture	Devise	Nominal en Mdevise	CV Meuro*	MtM (MEUR)
Achats à terme sur position prévisionnelle	USD	37,0	31,5	0,46
	TOTAL		31,5	0,45

* Contre-valeur Euro : Nominal au taux de converture de l'achat ou de la vente à terme

9.2 Couverture de taux

Les placements existants au 28/02/2019, 15,2 M€ et 4,1 MUSD, sont constitués de certificats de dépôt, d'OPCVM monétaires, de comptes à terme, et de comptes rémunérés conformément à la politique de placement définie et approuvée par la gouvernance du Groupe.

La société Promod SAS ne détient pas d'instrument de couverture de taux.

Lignes de financement

La société Promod SAS a souscrit un contrat de crédit en pool le 29/08/2018 :

Banque	Montant en M€	Maturité	Utilisation au 28/02/2019
Crédit en pool	29,40	30-sept-20	
Total	**29,40**		

9.3 Engagements de retraite

Les engagements de retraites ont été évalués en fonction des dispositions de la convention collective des maisons à succursales de vente au détail d'habillement. Cet engagement est couvert à 81% par un contrat d'assurance.

Au 31 décembre 2018, la valeur actualisée du passif social représente 734 K EUR.

Les hypothèses de calcul retenues sont :

- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux d'actualisation (inflation compris) : 1,60 %

Les taux de charges sociales ont été distingués par catégorie de salarié et varient de 29,16% à 53,02%.

9.4 Engagements au titre des contrats de location simple

Le montant des loyers futurs, déterminé en fonction de l'engagement minimum pris par le Groupe en termes de durée, s'analyse comme suit :

	Montant K€
Engagements au titre des contrats de location simple	**71 848**
à moins de 1 an	*33 523*
entre 1 et 5 ans	*38 325*
à plus de 5 ans	*0*

9.5 Autres engagements donnés

RUBRIQUES	Montant K€
Garanties locatives et cautions diverses	6 277
Contre garanties locatives données par Promod SAS	9 356
Cautions données à des tiers par PROMOD SAS	7 699
En cours des crédits documentaires imports	12 002
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	**35 334**

Une clause de retour à meilleure fortune est applicable sur les abandons de créance consentis :

- Au bénéfice de notre filiale Promod Autriche en 2017 pour un montant de 2 000 K€ (clause de retour à meilleure fortune jusqu'au 28/02/2020)
- Au bénéfice de notre filiale Promod Italie en 2017 pour un montant de 5 000 K€ (clause de retour à meilleure fortune jusqu'au 28/02/2020)
- Au bénéfice de notre filiale Promod Hongrie en 2017 pour un montant de 200 000 KHUF (clause de retour à meilleure fortune jusqu'au 28/02/2020)
- Au bénéfice de notre filiale Promod Espagne en 2017 pour un montant de 3 000 K€ (clause de retour à meilleure fortune jusqu'au 28/02/2020)
- Au bénéfice de notre filiale Promod HUNGARY en 2018 pour un montant de 200 000 K HUF (clause de retour à meilleure fortune jusqu'au 28/02/2021).
- Au bénéfice de notre filiale Promod AUSTRIA en 2018 pour un montant de 1 435 K EUR (clause de retour à meilleure fortune sans échéance).

Dans le cadre du développement de son activité internationale, Promod peut dans certains pays créer des coentreprises avec des partenaires.

Les accords conclus peuvent inclure des clauses de call option/put option qui, si elles sont exercées, engagent le groupe à acheter les titres de la coentreprise détenus par le partenaire ou à vendre les titres de la coentreprise détenus.

A la clôture Février 2019, cet engagement concerne la société Promod India. L'exercice de cette option, ouverte à partir du 1er Avril 2019 et portant sur 8% du capital, est conditionné par l'évolution de la réglementation sur les investissements étrangers.

X- Evènements postérieurs à la clôture

Aucun évènement significatif n'est intervenu après la clôture de l'exercice.

COPIE
CERTIFIÉE CONFORME

KPMG AUDIT NORD
36, rue Eugène Jacquet
CS 75039
59705 Marcq en Baroeul Cedex
France

Téléphone : +33 (0)3 20 20 65 00
Télécopie : +33 (0)3 20 20 65 10
Site internet : www.kpmg.fr

Promod SAS

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 28 février 2019

Promod SAS

Chemin du Verseau - 59700 Marcq en Baroeul

Ce rapport contient 5 pages

Référence : ASS/SD

KPMG Audit Nord
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse

Société par actions simplifiée
inscrite à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Douai

Siège social
KPMG Audit Nord
36, rue Eugène Jacquet
59705 Marcq en Baroeul Cedex
Capital : 200 000 €
Code APE 6920Z
512 773 656 R C S LILLE
METROPOLE
TVA Union Européenne
FR 17 51 27 73 656

KPMG AUDIT NORD
36, rue Eugène Jacquet
CS 75039
59705 Marcq en Baroeul Cedex
France

Téléphone : +33 (0)3 20 20 65 00
Télécopie : +33 (0)3 20 20 65 10
Site internet www.kpmg.fr

Promod SAS

Siège social : Chemin du Verseau - 59700 Marcq en Baroeul
Capital social : €.11 944 812

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 28 février 2019

A l'Assemblée générale de la société Promod,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article 20 des statuts, nous avons été avisés des conventions suivantes visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce qui sont intervenues au cours de l'exercice écoulé.

Avec la société Promod Espana SA

Convention d'abandon de créances

— Personne concernée : Monsieur Julien Pollet, Président.

— Nature et objet : Abandon de créances consenti par la société Promod SAS au profit de sa filiale Promod Espana SA en date du 27 avril 2018.

— Modalités : Abandon de créances commerciales pour un montant de 2 000 000 €.

Avec la société FC Diffusion Hungary Kft

Convention d'abandon de créances

— Personne concernée : Monsieur Julien Pollet, Président.

— Nature et objet : Abandon de créances consenti par la société Promod SAS au profit de sa filiale FC Diffusion Hungary Kft en date du 27 mai 2018.

— Modalités : Abandon de créances pour un montant de 200 000 000 HUF (renonciation au bénéfice du prêt par Promod SAS).

Avec la société Promod Italia

Convention d'abandon de créances

— Personne concernée : Monsieur Julien Pollet, Président.

— Nature et objet : Abandon de créances consenti par la société Promod SAS au profit de sa filiale Promod Italia en date du 11 juin 2018.

— Modalités : Abandon de créances pour un montant de 750 000 €.

Contrat de ligne de crédit

— Personne concernée : Monsieur Julien Pollet, Président.

— Nature et objet : contrat de ligne de crédit du 1er septembre 2018 par Promod SAS à sa filiale Promod Italia.

— Modalités : ligne de crédit pour un montant de 700 000 € à échéance du 28 février 2019.

Avec la société Promod Austria GmbH

Conventions d'abandon de créances

— Personne concernée : Monsieur Julien Pollet, Président.

— Nature et objet :

- Convention1 : Abandon de créances consenti par la société Promod SAS au profit de sa filiale Promod Austria GmbH en date du 15 juin 2018.
- Convention 2 : Abandon de créances consenti par la société Promod SAS au profit de sa filiale Promod Austria GmbH en date du 31 décembre 2018.

Modalités :

- Convention 1 : Abandon de créances pour un montant de 1 434 399,50 € (dont une partie correspondant à la renonciation au bénéfice du prêt par Promod SAS).
- Convention 2 : Abandon de créances pour un montant de 341 979,93 € (dont une partie correspondant à la renonciation au bénéfice du prêt par Promod SAS).

Avec la société Promod Singapore Retail PTG Ltd

Convention d'abandon de créances

— Personne concernée : Monsieur Julien Pollet, Président.

— Nature et objet : Abandon de créances consenti par la société Promod SAS au profit de sa filiale Promod Singapore Retail PTG Ltd en date du 30 septembre 2018.

— Modalités : Abandon de créances pour un montant de 149 898,89 SGD.

Avec la société Promod Luxembourg SARL

Contrat de prêt

— Personne concernée : Monsieur Julien Pollet, Président.

— Nature et objet : Octroi de prêt à la société Promod Luxembourg SARL.

— Modalités : Les principales caractéristiques des prêts consentis par votre société à la société Promod Luxembourg SARL sont les suivantes :

Montant	Date d'octroi	Date de fin	Taux d'intérêt	Capital restant dû au 28/02/2019
350 000 €	14/02/2019	14/08/2019	Euribor 6 mois floré à 0% + 1,00%	350 000 €

Les produits financiers comptabilisés sur l'exercice clos le 28 février 2019 par la société Promod SAS en vertu de ce prêt s'élèvent à 136,11 €.

Avec la société Promod Belgique

Convention de compte courant

— Personne concernée : Monsieur Julien Pollet, Président.

— Nature et objet : Convention de compte courant par la société Promod SAS avec sa filiale en date du 1er février 2019.

— Modalités : le solde du compte courant s'élève à 300 000 € au 28 février 2019 en position emprunteuse ; les intérêts comptabilisés en charges financières chez Promod SAS au titre de la rémunération de ce compte courant s'élèvent à 41,10 € pour la période 1er février au 28 février 2019.

Avec la société CO & CAUX SARL

Convention de prestations de services

— Personne concernée : Madame Nadine Caux, Directrice générale de la société Promod SAS, Gérante de la société CO & CAUX SARL.

— Nature et objet : Convention de prestations de services conclue le 10 septembre 2018 par la société Promod SAS avec la société CO & CAUX SARL, faisant suite à la convention précédente en date du 20 septembre 2016, relative à l'assistance technique et opérationnelle dans l'animation du plan de transformation du groupe Promod SAS, et qui consiste notamment au pilotage des missions exécutives s'y rapportant.

— Modalités : en contrepartie de son assistance et des prestations fournies, la société CO & CAUX SARL facture ses prestations sur la base d'un forfait journalier de 3 500 € HT, base 3 jours par semaine. Il a été convenu la mise en place entre les parties d'un honoraire de résultat annuel dont le déclenchement est fonction du niveau d'Ebit du groupe Promod SAS.

— Au titre de l'exercice clos le 28 février 2019, la société CO & CAUX SARL a facturé un montant de 728 000 € HT.

Marcq en Baroeul, le 27 juin 2019

KPMG Audit Nord

Eric Delebarre
Associé

COPIE
CERTIFIÉE CONFORME

PROMOD SAS
Au capital de 11.745.500 €
Siège social : Chemin du Verseau
(59700) MARCQ-EN-BAROEUL
RCS LILLE METROPOLE n° 685 420 606

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 11 JUILLET 2019

Monsieur Julien POLLET préside la réunion en sa qualité de Président de la société. Il rappelle que chaque actionnaire et participant a été convoqué par lettre en date du 24 juin 2019.

La société KPMG AUDIT NORD, Commissaire aux Comptes de la société régulièrement convoquée assiste à la réunion de même que Madame Lydie BAUDE membre déléguée du conseil social économique.

Les asoociés présents ou représentés possédant le quorum requis, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Il rappelle que les documents suivants sont à la disposition des associés :

- Les comptes annuels de la société PROMOD SAS (bilan, compte de résultat et annexes),
- Le rapport de gestion du Président,
- Le rapport du Conseil de surveillance,
- Les rapports du Commissaire aux Comptes,
- Le texte des résolutions,
- Les pouvoirs.

Il ajoute que la présente assemblée générale ordinaire est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président incluant le rapport sur la gestion du groupe,
- Rapport du conseil de surveillance,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 28 février 2019,
- Approbation du bilan et des comptes de l'exercice clos le 28 février 2019 et quitus au Président et au commissaire aux comptes,
- Affectation du résultat,
- Documents de gestion prévisionnelle,
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du nouveau code de commerce,
- Approbations des conventions réglementées,
- Mandat des Commissaires aux Comptes,
- Composition du Conseil de Surveillance,
- Pouvoirs

Il propose aux associés de se prononcer sur les résolutions suivantes lesquelles sont adoptées à l'unanimité :

Première résolution :
L'assemblée générale ordinaire après avoir entendu lecture du rapport du Président, du Conseil de Surveillance, et des rapports du Commissaire aux Comptes sur les comptes de

l'exercice de la société PROMOD SAS clos le 28 février 2019 approuve tels qu'ils ont été présentés les comptes de cet exercice se soldant par une perte de 8 307 033,50 €.
Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Deuxième résolution :
L'assemblée générale ordinaire donne en conséquence quitus au président et au Commissaire aux Comptes, de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Troisième résolution :
L'assemblée générale ordinaire décide d'affecter la perte de l'exercice de la société PROMOD SAS dont le montant s'élève à 8 307 033, 50 €.au compte report à nouveau.

Quatrième résolution :
L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Président et après examen des documents de gestion prévisionnels établis conformément aux dispositions de l'article L. 232-2 du Code de commerce, approuve lesdits documents tels qu'ils viennent de lui être présentés.

Cinquième résolution :
L'assemblée générale après avoir entendu lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce approuve successivement chacune des conventions qui y sont mentionnées.

Sixième résolution :
L'assemblée générale compte tenu de l'échéance des mandats des commissaires aux comptes titulaire et suppléant décide de désigner en remplacement de KPMG AUDIT NORD SAS commissaire aux comptes titulaire et de KPMG AUDIT PARIS ET CENTRE commissaire aux comptes suppléant les sociétés suivantes :

- KPMG SA 2 avenue Gambetta Tour Ekho 92066 La Défense Cédex en qualité de commissaire aux comptes titulaire,
- SALUSTRO REYDEL 2 avenue Gambetta Tour Ekho 92066 La Défense Cédex en qualité de commissaire aux comptes suppléant,

Ces désignations et renouvellements sont effectués pour une durée de six exercices expirant à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes 2024/2025.

Septième résolution
L'assemblée prend acte de la fin du mandat de membre du conseil de surveillance de Monsieur Fernando MORALES BAEZA par suite du départ de ce dernier.

Septième résolution :
L'assemblée générale ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie, ou d'un extrait des présentes pour effectuer tous dépôts, formalités, ou publications, signer toutes pièces et déclarations, tous états et généralement faire le nécessaire.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Monsieur Julien POLLET lève la séance à 15H30.
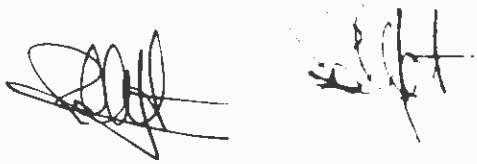
Il remercie les participants de leur présence.